



VILLE D'ARBOIS
DEPARTEMENT DU JURA

DEL 25.04.03-30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2025

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p>PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints, Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes GRESSER, CALONNE, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT-CHANEY, MM. MARTI, MEYNIER, Mme HALLE, M. ROBERGET, conseillers municipaux.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme BAILLY pouvoir à Mme GRESSER M. BRUNIAUX pouvoir à Mme PINGAT-CHANEY Mme VERNIER pouvoir à Mme DEPIERRE M. JABER pouvoir à M. TAUBATY</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HALLE</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	
Nb de procuration : 4	
Convocation du : 28 / 03 / 2025	

DÉLIBÉRATION N° 30 :

Recrutement d'un agent contractuel à temps complet sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux Services Techniques

Madame la Maire expose au Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux Services Techniques, pour une durée de 12 mois à temps complet,

Cet agent sera chargé d'effectuer les tâches suivantes : travaux et entretien divers dans les bâtiments communaux (électricité, plomberie, peinture, menuiserie ...), petits travaux de maçonnerie en voirie, pose de panneaux de signalisation et mobilier urbain, montage de chapiteaux et nettoyage urbain.

Madame la Maire propose que cet agent soit recruté à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 15 avril 2025 pour une durée de 12 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Mme la Maire à recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique (catégorie C) pour faire face à un accroissement d'activité pour une durée de 12 mois à compter du 15 avril 2025.
Cet agent assurera des fonctions d'Agent d'entretien à temps complet.

- **DE DIRE** que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366 du grade d'Adjoint Technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures

Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget 2025 de la Commune.

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Arbois, le 7 avril 2025

La Maire,



Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,

Cathy HALLE